

AVANCEMENT DES TRAVAUX

Les travaux ont débuté en mai 2018:

Livraison des conteneurs:

- A ce jour 263 conteneurs sur 540 commandés ont été livrés.
- Dans sa globalité, le projet nécessite 63 transports en semi-remorque



Mise en place des conteneurs:

- Les conteneurs semi-enterrés sont mis en place directement lors des travaux, les trappes de remplissage sont condamnées jusqu'à la mise en service.
- Les colonnes aériennes peuvent être mises en place pendant ou après les travaux.
- Pour les points d'apport volontaire en fonctionnement, le remplacement des colonnes se fera fin décembre / début janvier.
- Les panneaux consacrés aux consignes de tri seront installés à compter de novembre.



RAPPEL

La mise en service du nouveau système de collecte se fera en JANVIER 2019.

INCIVILITÉS

Malheureusement, nous pouvons constater des dégradations sur le matériel neuf avant même la mise en service...
Il n'est pas certain que la biosphère apprécie les litres de solvant nécessaires au nettoyage du matériel...



SICTOMSED

ZI La Palisse
1070 allée des Vergers
07160 Le Cheylard

www.sictomsed.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Pierre Cros
RÉDACTION Sictomsed
PHOTOS Sictomsed

GRAPHISME/IMPRESSION Impressions Modernes
07500 Guilherand-Granges - Imprim'Vert

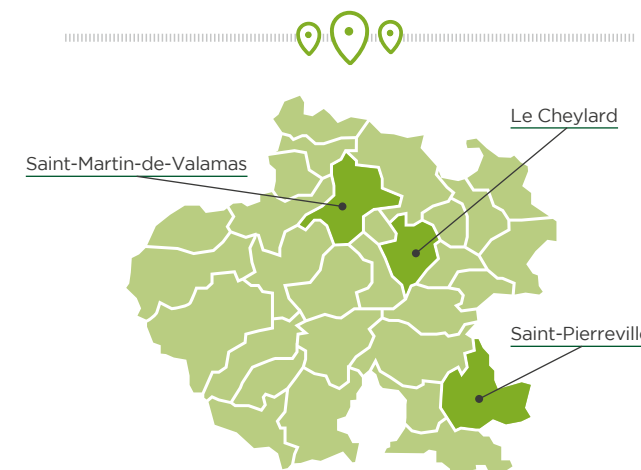
DISTRIBUTION La Poste
N° ISSN 2610-5799 TIRAGE 6000 exemplaires
Sur papier recyclé - Encre végétale

LETTRE D'INFORMATION
OCT. 2018

TRIONS PLUS TRIONS MEUX



Sictomsed
Collecte et traitement des déchets du secteur Eyrieux Doux



ACCONS
ALBON-D'ARDÈCHE
ARCENS
BORÉE
CHANÉAC
DORNAS
INTRES
ISSAMOULENC
JAUNAC
LACHAPPELLE-SOUS-CHANÉAC
LA ROCHETTE
LACHAMP-RAPHAËL
LE CHAMBON
LE CHEYLARD
LES NONIÈRES
MARIAC

MÉZILHAC
ST-ANDÉOL-DE-FOURCHADES
ST-BARTHÉLÉMY-LE-MEIL
SAINT-CHRISTOL
ST-CIERGE-SOUS-LE-CHEYLARD
ST-GENEST-LACHAMP
ST-JEAN-ROURE
ST-JULIEN-BOUTIÈRES
ST-JULIEN-LABROUSSE
ST-MARTIAL
ST-MARTIN-DE-VALAMAS
ST-MICHEL-D'AURANCE
ST-PIERREVILLE
ST-PRIX

Le SICTOMSED investit pour améliorer la collecte des déchets ménagers en remplaçant les conteneurs actuels par 121 points d'apport volontaire (voir lettre d'information N° 1 de mai 2018).

Chaque point d'apport volontaire sera composé:

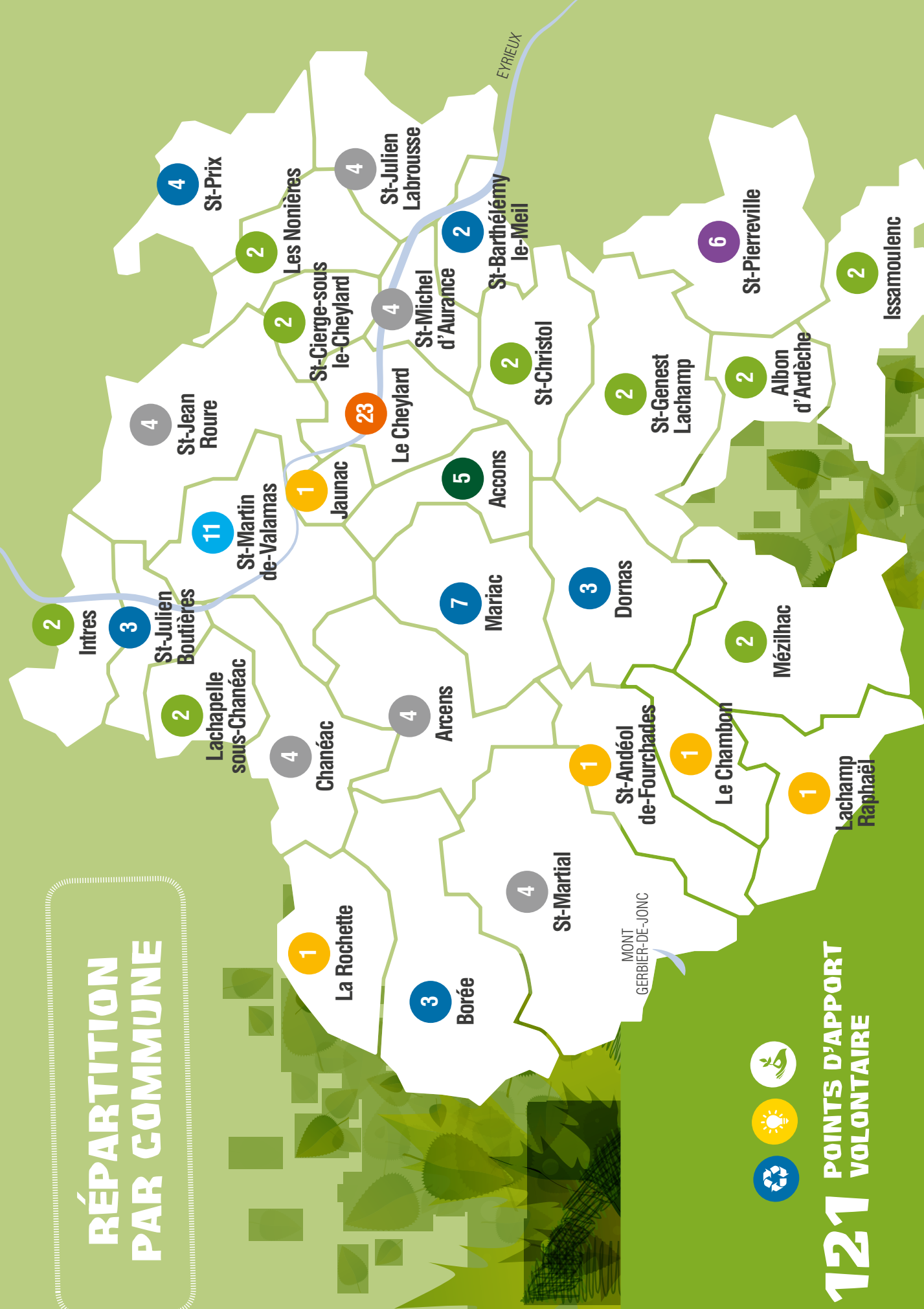
- D'un conteneur pour les ordures ménagères résiduelles (aérien ou semi-enterré 5 m³)
- D'un conteneur pour les papiers/cartonnages/journaux-magazines (aérien 4 m³ ou semi-enterré 5 m³)
- D'un conteneur pour les emballages en plastique, métaux, briques alimentaires (aérien 4 m³ ou semi-enterré 5 m³)
- D'un conteneur pour le verre (aérien ou semi-enterré 4 m³)

Ces implantations signifieront la disparition totale des bacs d'ordures ménagères résiduelles à roulettes.

Dans un souci d'esthétique et selon les possibilités techniques, les communes désirant les quatre conteneurs en semi-enterrés ont pris en charge les surcoûts liés aux matériels et aux travaux.

Dans cette lettre, nous allons vous présenter les points d'apport volontaire: leurs lieux d'implantation, le nouveau fonctionnement à compter de janvier 2019 ainsi que l'avancement des travaux. »

RÉPARTITION PAR COMMUNE



121 POINTS D'APPORT
VOLONTAIRE

DÉTAIL PAR COMMUNE

Accons : Villebrion • Les genêts
• La mothe • Le monteil
• Chaussinand

Albon-d'Ardèche : Village
• Féouzet

Arcens : Massas • Camping
• Besses • Cimetière

Borée : Village • Echamps
• Prévenchères

Chanéac : Limis • Village
• Les Vignes • Le mouneyron

Dornas : Mairie • Station
d'épuration • Noirois

Intres : Village • Gourgouras

Issamoulenc : Village • Cévelas
Jaunac : Le grand lieu

La Rochette : Village

Lachamp-Raphaël : Village

Lachapelle-sous-Chanéac : Village
• Pailharès

Le Chambon : Village

Le Cheyland : Palisse ouest

• Palisse centre • Aric
• Le colombier • Ancienne station
essence la gare • La gare

• Coteaux de la gare • Saunier
• Champel • La chève • Cimetière
route de l'eyrieux • Guinguette

• Place de la halle • Avenue de la
libération • Giratoire de la libéra-
tion • Place du serre • Couarde

• Rue fernald lafont/hopital

• Chantelauve • Rue fernald

lafont/passerelle • Signerose

• Parking de la libération

• Maison du bijou

Les Nonières : Village • Bécha

Mariac : Mairie • Bois lacombe
• Ribefaites • Pré chauvert

• Mariac • Route de Dornas • Vialet

Mézilhac : Sardiges • Village

St-Andéol-de-Fourchades :
Village

St-Barthélémy-le-Meil : Village
• Buriane

St-Christol : La Théoule • Echarlive

St-Cierge-sous-le-Cheyland :

Le bail • Le village

St-Genest-Lachamp : Le village
• Talaron

St-Jean-Roure : Le village

• Champsac • Beauvert • La guèze

St-Julien-Boutières : La grangette

• Pont de la gare • La jallat

St-Martial : Village • La vierge
• Faugère • Chazotte

St-Martin-de-Valamas : Valamas
• Sauveyre • Ecole • Eglise
• Cimetière • Le Garail • Crezenoux
• La gare • La teyre • Stade
• Le bourget

St-Michel-d'Aurance : Village

• Aurance • Vidalon • Pialon

St-Pierreville : Tazuc • Camping

• Pont de moyères • Parking
gendarmerie • Cimetière
• Le Bessas

St-Prix : Les Hubacs • Menna

• Margnac • Village

St-Julien-Labrousse : Village

• Rond point • La vialle • Créas

Dotations spéciales : Route

touristique du Mezenc (x 2)

• Lac St-Martial • Parking Super U

• Parking Intermarché

• Déchètere • Eyrium

FONCTIONNEMENT À COMPTER DE JANVIER 2019



Fréquence de collecte :

- Pour les ordures ménagères résiduelles: la collecte sera assurée au minimum une fois par semaine.
- Pour les autres colonnes – le tri sélectif: la collecte sera assurée en fonction du remplissage des colonnes.

Mise en place d'un règlement de collecte :

Le SICTOMSED définira son règlement de collecte des déchets ménagers. Les principaux objectifs du règlement de collecte seront :

- La présentation des modalités du service
- Les règles d'utilisation du service de collecte
- La gestion des incivilités

Le règlement de collecte sera fourni avec la lettre d'information N° 3 (décembre 2018)



Entretien du matériel de collecte :

Garder les points d'apport volontaire accueillants étant notre priorité, l'entretien des colonnes sera fait régulièrement. L'entretien consistera à vérifier le bon fonctionnement des trappes de remplissage, réparer les dégradations d'usure et assurer un maximum d'hygiène sur les parties utilisées.



Pour les déchets déposés hors des conteneurs :

Une attention particulière sera apportée aux incivilités, en particulier les déchets déposés hors conteneurs.